

Motifs de la décision prise suite aux commentaires du public

Consultation du 15 mars au 15 avril 2021

Projet de plan de gestion du parc naturel marin de Martinique

Suite aux différents commentaires du public reçus, il est décidé de conserver le projet de plan de gestion dans la version soumise à consultation du public. Seules les coquilles relevées dans les commentaires ont été prises en compte. Cette version ainsi corrigée sera présentée pour approbation au conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité le 30 juin 2021.

En effet, les commentaires reçus portent très principalement sur la nécessité de mettre en œuvre des actions concrètes en faveur de la préservation de la biodiversité et des acteurs qui en dépendent. Le plan de gestion est un document stratégique, qui établit sur 15 ans les orientations du territoire pour le milieu marin, et ne présente en effet que des principes d'actions qui viennent illustrer les mesures susceptibles de contribuer à l'atteinte de ses objectifs, sans engagement sur leur mise en œuvre effective, ni sur les modalités de leur portage le cas échéant. A l'échelle temporelle du plan de gestion (15 ans), il n'est pas pertinent de cibler des actions et des acteurs précis, car ceux-ci peuvent être largement influencés par les évolutions du contexte environnemental, social et économique.

Les acteurs du Parc, équipe technique, conseil de gestion, organismes partenaires, élaboreront des feuilles de routes pluriannuelles et partenariales, déclinées en programmes d'actions annuels, qui viendront préciser concrètement les actions à mettre en œuvre pour atteindre les niveaux d'exigences inscrits dans le plan de gestion pour chaque finalité. Ce sont ces documents opérationnels, ainsi que l'action du Parc au profit du milieu marin, qui seront les plus à même de répondre aux commentaires reçus pendant la consultation du public.

Certains commentaires exposent les positions de leurs rédacteurs sur certains sujets, comme l'exploitation des ressources (biologiques et minérales). Ces positions n'ayant pas été débattues en séance du conseil de gestion elles ne peuvent pas être intégrées en l'état dans le plan de gestion.